



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

## AVENANT N°1

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

### **AVENANT N°1**

#### **ENTRE**

**L'État,**

Représenté par Sébastien JALLET, Préfet de l'Orne,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

#### **ET**

**La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Représenté par Jean SELIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant  
délibération en date du 3 février 2022,  
Ci-après désigné par « la Collectivité bénéficiaire »,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Article 1 - Objet du contrat

Article inchangé

## Article 2- Le projet de territoire

### 2.1. Présentation du territoire

Article inchangé

### 2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties

Article inchangé

### 2.3. Le projet de territoire

Article auquel il convient d'ajouter ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie collectivité, l'ADEME a mis en place un unique contrat pour accompagner les EPCI dans leur démarche de transition écologique. Ce Contrat d'Objectifs Territorial (COT) soutient la dynamique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer ses politiques de transition écologique. Divisé en deux phases distinctes, il accompagne la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans, en utilisant le programme Territoires Engagés Transition Ecologique avec le référentiel Climat Air Energie et le référentiel Economie circulaire pour mesurer la progression du territoire.

La première phase permet à la collectivité d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie-Climat et Economie Circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de Transition Ecologique.

Une enveloppe financière maximale de 350 000 € est destinée à la collectivité. Elle se décline de la façon suivante :

- En phase 1 : Une aide forfaitaire de 75 000 € attribuée au titre du soutien à l'animation, à la réalisation de compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation ou de sensibilisation.

- En phase 2 : Une aide variable de 275 000 € maximum, composée :
  - d'une aide attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.
  - d'une aide attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs spécifiques portant sur des actions de sobriété énergétique et de matières premières.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a été sollicitée par l'ADEME pour bénéficier d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat a été signé en décembre 2021.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE**

Article inchangé

### **Article 4 – Le Plan d'actions du CRTE**

Le plan d'actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle.

Le plan d'actions est synthétisé dans le tableau en annexe 3 qui a fait l'objet de modifications notamment en prenant en compte les projets communaux.

Les fiches actions mûres sont annexées à la présente convention (annexe 4). Les fiches actions des projets 2022 ont, par ailleurs, été créées ou mises à jour.

Le reste des dispositions de cet article reste inchangé.

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Article inchangé

### **Article 6 - Engagements des partenaires**

#### **6.1. Engagements des partenaires**

Article inchangé

#### **6.2. Dispositions générales concernant les financements**

Article inchangé

### **6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Article inchangé

#### **Article 7 - Programmation financière (pluriannuelle)**

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière annuelle est mise à jour annuellement.

La programmation financière pluriannuelle de la Communauté de Communes est annexée au présent contrat par cet avenant (annexe 5). Il a été convenu avec les communes que leurs projets pourraient être intégrés chaque année lors de la convention financière annuelle par le biais d'un avenant au CRTE.

#### **Article 8 – Gouvernance du CRTE**

##### **8.1. Le comité de pilotage**

Article inchangé

##### **8.2. Le comité technique**

Article inchangé

#### **Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE**

Article inchangé

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

Article inchangé

#### **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Article inchangé

## Article 12 - Résiliation du CRTE

Article inchangé

Convention signée en 2 exemplaires, le 10 mars 2022

Etat	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle
	
Le Préfet, Sébastien JALLET	Le Président, Jean SELLIER

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Diagnostics territoriaux - Inchangée**

**Annexe 2 - Tableau des contrats en cours avec l'État – Mise à jour**

**Annexe 3 – Tableau de synthèse des actions par orientation - Modifiée**

**Annexe 4 - Fiches actions – Mise à jour**

**Annexe 5 - Programmation financière pluriannuelle de la CdC – Intégrée**

## Annexe 2 - Tableau des contrats en cours avec l'Etat

Dispositif	Porteur de projet / MO	Périmètre	Signataires	Date
Petites Villes de Demain	CdC des Pays de L'Aigle- Ville de L'Aigle	L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Conseil départemental de l'Orne / Conseil Régional de Normandie	mai-21
Opération de Revitalisation du Territoire	CdC des Pays de L'Aigle- Ville de L'Aigle	Centre-ville de L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche	20/12/2019
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) + OPAH Renouvellement Urbain	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle	Etat / ANAH / Conseil départemental de l'Orne / CdC des Pays de L'Aigle (+ Ville de L'Aigle pour l'OPAH-RU)	juin-21
ANRU / Politique de la Ville	CdC des Pays de L'Aigle- Ville de L'Aigle	Quartier de La Madeleine à L'Aigle	ANRU / Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Orne Habitat / SAGIM / Action Logement Services / Banque des Territoires / Conseil Régional de Normandie	03/12/2020
Territoires d'industrie	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Conseil Régional de Normandie / Banque des Territoires / Banque Publique d'Investissement / ADEME / Business France / Pôle emploi	30/04/2019
Maison France Services	Ville de L'Aigle	L'Aigle	Etat/Ville de L'Aigle / Caisse d'Allocations Familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / CARSAT Sociale et Retraites / Mission locale	01/01/2020
Contrat Territoire Eau et Climat sur le bassin de la Risle et de la Charentonne	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Agence de l'eau Seine Normandie / CdC des Pays de L'Aigle / Intercom Bernay Terres de Normandie / CdC Pont-Audemer-Val de Risle / CdC Lieuvin Pays d'Auge / Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Risle / Syndicat de la Risle et Charentonne / Association Syndicale Autorisée Risle Médiane / Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie / Fédérations départementales de l'Orne et de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Commune de Saint-Georges du Vièvre / Commune d'Epaignes	22/02/2021
Convention Territoriale Globale	CIAS des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Caisse d'Allocations Familiales / CdC des Pays de L'Aigle	07/07/2018
Contrat d'Objectif Territorial	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	ADEME / CdC des Pays de L'Aigle	déc-21

## Annexe 3 - Tableau de synthèse des actions par orientation stratégique

MO	Projets PPI	Fiche action / Fiche projet	N° Fiche action	Année de démarrage	Axes stratégiques		
					SOBRIETE Cadre de vie et qualité environnementale du territoire	SOLIDARITE Cohésion sociale et accès aux services publics	MODERNITE Emploi et développement économique
CDC	Démolition de la Résidence Les Sapinettes	Fiche action	1	2021	x	x	
CDC	Requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle	Fiche action	6	2021	x		
CdC / Ville de L'Aigle	OPAH/OPAH-RU et logement	Fiche action	8	2021	x		x
CdC	Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme	Fiche action	9	2021		x	
CDC	Aménagement des anciens locaux DGFP en siège de la CdC	Fiche action	10	2021		x	
CDC	Démarche accessibilité - Programme Adap	Fiche action	11	2021		x	x
CDC	Informatisation des écoles	Fiche action	12	2021		x	
CdC	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet CRTE / transition écologique	Fiche action	15	2021			x
CDC	Contrat Territoire Eau et Climat sur le bassin de la Risle et de la Charentonne	Fiche action	16	2021	x		
SMIRTOM	Implantation d'une recycleterie dans la Région de L'Aigle	Fiche action	17	2021	x	x	x
CDC	Voie verte St Sulpice Rai	Fiche action	7	2022	x		
CDC	Construction d'un atelier relais à La Ferté Fresnel	Fiche action	18	2022			x
CDC	Aménagement de la rue Jean Gabin de Moulins la Marche	Fiche action	13	2022	x		
CDC	Jeux extérieurs cours d'écoles	Fiche action	19	2022	x	x	
CDC	Remplacement chaudière de l'école de Moulins la Marche (pour une chaudière à granulés)	Fiche projet	20	2022	x		
La Ferté en Ouche	Viabilisation logements sociaux à Villers en Ouche	Fiche action	21	2022	x	x	
La Ferté en Ouche	Création d'un parcours de santé à La Ferté Fresnel	Fiche action	22	2022	x	x	
St Hilaire sur Rille	Changement d'une chaudière gaz par une chaudière à bois granulés dans un logement communal	Fiche action	23	2022	x		
Moulins la Marche	Création d'un Maison France Services	Fiche action	24	2022	x	x	x
St Symphorien des Bruyères	Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux	Fiche action	25	2022	x		
Vitray sous L'Aigle	Création d'un chemin piéton		26	2022	x	x	
CDC	Contrat d'Objectifs Territorial - Réalisation des audits référentiels CAE et ECI et du plan d'actions	Fiche action	27	2022	x		
CDC	Démolition - Reconstruction école La Ribambelle	Fiche action	2	2023	x	x	
CDC	Aménagements publics du Quartier de La Madeleine	Fiche action	3	2023	x	x	
CDC	Réhabilitation - extension du pôle animation sociale du quartier de La Madeleine	Fiche action	4	2023	x	x	
CDC	ANRU - Viabilisation-démolition chaufferie	Fiche action	5	2023	x		
Office de Tourisme	Déplacement Office de Tourisme	Fiche projet		2023	x		x
CDC	Programme de rénovation énergétique du patrimoine immobilier	Fiche projet		2023	x		
CDC	Transformation des locaux de la CdC en pôle d'action sociale	Fiche projet		2023		x	x
CDC	Aménagement du bourg de La Ferté Fresnel	Fiche action	14	2023	x		
La Ferté en Ouche	Construction des ateliers techniques de la commune	Fiche projet		2023			x
CDC	Développement du site Etang La Croix Lamirault - Ferme de Rai	Fiche projet		2024	x		
CDC	Réflexion besoins logements apprentis/saisonniers...	Fiche projet		2024	x		x
CDC	Aménagement du bourg de Saint Evroult Notre Dame du Bois	Fiche projet		2024	x		
CDC	Aménagement du bourg (Saint Hilaire sur Rille, Les Aspres)	Fiche projet		2024	x		
CDC	Aménagement des boulevards de la traversée de L'Aigle	Fiche projet		2025	x		
CDC	Rénovation du gymnase de Moulins la Marche	Fiche projet		2025	x		
CDC	Rénovation de l'école de La Ferté Fresnel	Fiche projet		2026	x		
Ville de L'Aigle	Espaces des Tanneurs	Fiche projet		d'ici 2026	x	x	x
Ville de L'Aigle	Espaces du Cadran : locaux commerciaux	Fiche projet		d'ici 2026	x	x	x
Ville de L'Aigle	Réhabilitation gymnases	Fiche projet		d'ici 2026	x	x	
Ville de L'Aigle	Restauration cinéma L'Aiglon	Fiche projet			x	x	x
Ville de L'Aigle	Site de la Mousse : projet à définir selon contraintes après démolition	Fiche projet					
Ville de L'Aigle	Viabilisation logements sociaux pour Ome Habitat	Fiche projet				x	

## Annexe 4 - Fiches actions créées ou mises à jour

Annexe 4.7 – Voie verte St Sulpice Rai

Annexe 4.13 – Aménagement de la rue Jean Gabin - Moulins la Marche

Annexe 4.17 – Implantation d'une recyclerie dans la Région de L'Aigle

Annexe 4.18 – Construction d'un atelier relais à La Ferté Fresnel

Annexe 4.19 – Jeux extérieurs cours d'écoles

Annexe 4.20 – Remplacement chaudière à l'école de Moulins la Marche

Annexe 4.21 – Viabilisation de logements sociaux à Villers en Ouche

Annexe 4.22 – Création d'un parcours de santé à La Ferté Fresnel

Annexe 4.23 – Remplacement d'une chaudière dans un logement communal de Saint Hilaire sur Rille

Annexe 4.24 – Création d'une Maison France Services à Moulins la Marche

Annexe 4.25 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux de Saint Symphorien des Bruyères

Annexe 4.26 – Création d'un cheminement piéton à Vitrai sous L'Aigle

Annexe 4.27 – Contrat d'Objectifs Territorial – Réalisation des audits référentiels CAE et ECI et du plan d'actions

## Annexe 5 - Programmation financière pluriannuelle de la CdC

Plan pluriannuel d'investissement (2022-2026) - CDA SARL du 14 Juin 2021						2021 (non complété)	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	
Compétence	Opération	Détails	Affectation	Montant initial TTC	Montant initial TTC en 2021	Montant initial TTC en 2022	Montant initial TTC en 2023	Montant initial TTC en 2024	Montant initial TTC en 2025	Montant initial TTC en 2026	Total 2022-2026		
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Démolition de la Filanderie (actuelle)	RD	700 000	585 172	669 739	223 434	221 434	-	-	-	-	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Démolition de l'École La Filanderie	Etat de liquidité	151 200	126 397	63 199	63 199	-	-	63 199	-	63 199	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Démolition de l'ancien Parc	Etat de liquidité	26 730	26 730	13 365	13 365	-	13 365	-	-	13 365	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Reconstruction de l'ancien de la Filanderie - Filanderie	Etat de liquidité	3 495 600	2 872 024	1 431 500	1 440 524	-	144 182	576 210	720 362	1 440 524	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Aménagement des espaces publics	Etat de liquidité	6 321 672	5 284 889	3 925 719	1 358 929	-	271 786	271 786	271 786	1 358 929	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Extension - réhabilitation du Pôle Animation Sociale (PAS)	Etat de liquidité	1 218 000	1 058 389	609 000	409 199	-	60 920	163 880	204 800	409 199	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Installation des équipements de réhabilitation - aménagement des locaux sociaux	Etat de liquidité	288 000	288 000	294 000	84 000	-	21 000	21 000	-	84 000	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Installation des équipements pour l'extension - aménagement des locaux sociaux	Etat de liquidité	450 000	450 000	318 750	131 250	-	32 813	32 813	32 813	131 250	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Marquage ARU	Etat de liquidité	375 265	613 790	218 451	95 339	-	9 584	17 161	17 161	85 805	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	ARU - Filanderie	Etat de liquidité	12 966 567	10 964 978	7 147 739	3 817 239	-	230 967	509 284	1 082 649	3 427 799	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Requalification des espaces publics de l'Église	RD	3 473 000	2 903 617	2 251 000	650 617	-	650 617	-	-	-	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Travaux de réhabilitation des locaux sociaux	Etat de liquidité	2 070 000	1 730 437	670 000	1 060 437	-	530 219	530 219	-	1 060 437	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Requalification des espaces publics de l'Église	Etat de liquidité	2 000 000	2 507 880	1 378 000	1 129 880	-	-	-	564 940	1 129 880	
Aménagement de territoire / Urbanisme	ARU - La Malmaison	Total opérations ARU et PAS	Etat de liquidité	1 110 138	1 006 988	471 934	534 664	-	19 800	33 789	100 961	516 754	
Urbanisme et développement durable	Office de tourisme	Déménagement de l'Office de Tourisme (financé par le budget général)	Simple opération	300 000	250 788	0	250 788	-	-	-	-	-	
Urbanisme et développement durable	Projet de la Cité (Projet de la Cité)	Déménagement de la Cité à l'école	Simple opération	200 000	167 192	0	167 192	-	-	83 596	83 596	167 192	
Aménagement communautaire	Zone industrielle Ulysse	Marché de l'énergie - Participation de la CdC - fin en 2022	Simple opération	200 000	200 000	0	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000	
Aménagement communautaire	Zone d'activités de la Cité	Déménagement des locaux sociaux (financé par le budget général)	-	0	0	0	0	-	-	-	-	-	
Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Requalification des équipements administratifs	Enveloppe courante après subvention CDE, A.D.M., D.T.T., Ulysse, etc. - Programme à définir en amont à confirmer	Etat de liquidité	1 456 000	1 217 158	710 000	507 158	-	507 158	-	-	-	
Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Programme accessible des bâtiments	Programme ADAP (nécessaire une fois par an, une extension au territoire de la Cité et une validation)	Etat de liquidité	145 000	121 214	0	121 214	-	121 214	121 214	121 214	606 071	
Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Enveloppe courante	Création opérations patrimoniales sous bâtiments intercommunales	Evénement annuel	300 000	250 788	0	250 788	-	250 788	250 788	250 788	1 253 940	
Equipement sportifs	Gymnase de la Cité	Amélioration de l'équipement sportif (achat de matériel, rénovation, etc.)	Etat de liquidité	1 400 000	1 170 344	650 000	520 344	-	-	260 172	260 172	520 344	
Equipement sportifs / Services à la population	Requalification des équipements administratifs	Transformation des locaux de la Cité - Pôle d'action sociale	Simple opération	200 000	167 192	33 333	133 859	-	133 859	-	-	133 859	
Equipement sportifs	Evénement sportif	Evénement sportif (achat de matériel, location, etc.)	Evénement annuel	500 000	435 996	30 000	33 996	-	33 996	33 996	33 996	267 980	
Bâtiments	Bâtiments de la Cité	Financement de la Cité	Etat de liquidité	1 500 000	1 283 940	600 000	653 940	-	-	-	653 940	653 940	
Equipement sportifs	Travaux courants + ouvrages d'art	Marchés et travaux de génie civil	Evénement annuel	350 000	292 586	0	292 586	-	292 586	292 586	292 586	1 462 930	
Equipement sportifs	Travaux courants + ouvrages d'art	Travaux de la Cité de la Cité	Etat de liquidité	200 000	167 192	0	167 192	-	-	167 192	-	167 192	
Equipement sportifs	Ouvrage d'art	Travaux de la Cité de la Cité	Etat de liquidité	200 000	167 192	0	167 192	-	167 192	-	-	167 192	
Equipement sportifs	Aménagement de la Cité	Rue Jean Galin - Moulins La Marche (travaux de rénovation, travaux de voirie, etc.)	RD	500 000	417 980	201 667	216 313	-	216 313	-	-	216 313	
Equipement sportifs	Aménagement de la Cité	Travaux de la Cité de la Cité	RD	210 000	175 552	87 500	88 052	-	88 052	-	-	88 052	
Equipement sportifs	Aménagement de la Cité	Travaux de la Cité de la Cité	Simple opération	800 000	668 768	266 667	402 101	-	-	134 034	134 034	402 101	
Equipement sportifs	Aménagement de la Cité	Travaux de la Cité de la Cité	RD	25 000	25 000	0	25 000	-	25 000	-	-	25 000	
Aménagement communautaire	Musée de la Cité	Travaux de rénovation du musée de la Cité	Evénement annuel	200 000	167 192	0	167 192	-	167 192	167 192	167 192	835 960	
Aménagement communautaire	Parc de la Cité	Travaux de la Cité de la Cité	Evénement annuel	50 000	50 000	0	50 000	-	50 000	50 000	50 000	250 000	
<b>Total 2022/2026</b>							<b>1 508 543</b>	<b>2 735 426</b>	<b>2 802 650</b>	<b>2 797 761</b>	<b>2 467 371</b>	<b>3 105 170</b>	<b>13 938 378</b>
C crédits d'anticipation nets							800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	0 000 000	
Budget, dans le cadre d'un acte de réajustement de la							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	
Budget de l'investissement après ces ajustements							935 436	1 002 656	997 766	997 761	1 395 170	4 998 378	



## Annexe 4. 7 – VOIE VERTE ENTRE ST SULPICE SUR RISLE ET RAI

<b>Fiche n°7</b>	<b>Voie verte entre Saint Sulpice sur Risle et Rai</b>	
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire	
<b>Le projet</b>	<p>Création et aménagement d'un circuit piétons/vélos entre la Manufacture Bohin (située dans le bourg de St Sulpice sur Risle) et l'étang La Croix Lamirault.</p> <p>Suite à l'étude menée en 2011 pour la création d'une véloroute voie verte le long de la Risle, les élus du territoire ont souhaité s'engager dans ce projet.</p> <p>La présence de l'eau combinée aux éléments patrimoniaux, touristiques et de loisirs existants et à venir, confère au territoire un potentiel de valorisation et de développement touristique conséquent.</p> <p>Le projet a pour volonté de valoriser et de tisser un lien autour du patrimoine industriel existant le long de la Risle si caractéristique du territoire. Il permettra de créer des connexions entre les bourgs de St Sulpice sur Risle et Rai, entre les sites d'intérêts présents sur le secteur (Manufacture Bohin, Centre-ville de L'Aigle, Etang La Croix Lamirault), mais également avec les itinéraires vélos dans l'Orne.</p> <p>Concrètement, ce circuit comportera à la fois des portions en voie partagée et des portions voie exclusivement dédiées aux piétons et cyclistes.</p>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Etudes 2021 Démarrage des travaux 2022	
<b>Coût prévisionnel</b>	2 472 110 € HT	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 2 472 110 € HT</p> <p>RECETTES : 1 928 703 €</p> <p>DSIL = 881 516 €</p> <p>Région = 216 335 €</p> <p>Département = 91 200 €</p> <p>ADEME = 29 610 €</p> <p>Appel à Projet Vélo = 710 042 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 543 407 €</p>	<p>dont, pour 2022 : 1 714 086 € HT</p> <p>dont, pour 2022 : 1 369 251 €</p> <p>dont, pour 2022 : 634 084 €</p> <p>dont, pour 2022 : 150 000 €</p> <p>dont, pour 2022 : 63 235 €</p> <p>dont, pour 2022 : 29 610 €</p> <p>dont, pour 2022 : 492 322 €</p> <p>soit, pour 2022 : 344 835 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région, Département, ADEME	
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Ce projet est un véritable atout pour l'attractivité du territoire que ce soit pour les visiteurs comme pour les habitants du territoire ; impliquant par conséquent un soutien aux activités liées au tourisme</p> <p>Le circuit permettra la découverte touristique et patrimoniale de la vallée de la Risle en reliant les sites de visite existants en mettant en valeur de la qualité patrimoniale, paysagère et environnementale de la vallée.</p> <p>La création de cette liaison douce sensibilisera le grand public à l'environnement.</p> <p>Permettre toute l'année aux habitants de L'Aigle, St Sulpice, Rai d'accéder à pied à différents pôles d'attractivités (La Manufacture Bohin, étang La Croix Lamirault, commerces ville de L'Aigle, salle de cinéma-spectacle...)</p> <p>Les aménagements auront une faible incidence sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles car les voies empruntées sont pour la majorité existante.</p> <p>Enfin, une partie de ce circuit respectera le cahier des charges « voie verte » et donc constituera un site propre.</p>	

**Annexe 4.13 – AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN GABIN (RD3)**  
**– MOULINS LA MARCHE**

<b><u>Fiche n°13</u></b>	<b>Aménagement de la rue Jean Gabin (RD3) – Moulins la Marche</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la sécurité des usagers, valoriser les espaces publics, mettre en valeur le patrimoine bâti naturel Préserver les vues sur le paysage agricole et conserver le caractère rural d'entrée de bourg par des aménagements sobres et simples</li> <li>• Rapprocher le panneau d'agglomération de la zone agglomérée réelle</li> <li>• Limiter la vitesse sur la RD3 par la mise en place de dispositifs incitant les usagers à ralentir,</li> <li>• Sécuriser les déplacements des piétons depuis la route du collège jusqu'au centre bourg</li> <li>• Sécuriser le carrefour RD3/RD932 en améliorant la giration depuis la RD3 pour tourner à droite sur la RD932</li> <li>• Gérer l'écoulement des eaux pluviales devant le parking de la salle des fêtes</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des travaux - septembre 2022 Fin des travaux – mars 2023
<b>Coût prévisionnel</b>	439 820 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DEPENSES : 439 820 € HT  RECETTES : DETR : 167 783 €  AUTOFINANCEMENT : 272 037 €
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	Le projet améliorera la qualité du cadre de vie et facilitera le déplacement des piétons. Ce projet se situant en entrée de ville, il contribuera à l'attractivité de la commune et favorisera le maintien des commerces et services et donc des emplois.

## Annexe 4. 17 – IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE SUR LA REGION DE L'AIGLE

<b>Fiche n°17</b>	<b>Implantation d'une recyclerie sur la Région de L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<p>Cohésion sociale et accès aux services publics</p> <p>Emploi et développement économique</p> <p>Cadre de vie et qualité environnementale</p>
<b>Le projet</b>	<p>Le SMIRTOM a réalisé en 2019-2020 une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur son territoire avec le Bureau d'études Trident Service. De nombreux partenaires ont été associés tels que l'Etat (DIRECCTE), la Région Normandie, l'ADEME, le Département de L'Orne, la Communauté de Communes, le P2AO et les acteurs locaux de l'ESS. Ce travail a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- . d'associer les acteurs du territoire et d'envisager des partenariats pour la mise en œuvre du projet,</li> <li>- . de définir les activités de la future recyclerie, compte tenu des gisements sur le territoire et des résultats des enquêtes réalisées auprès de la population,</li> <li>- . de définir le dimensionnement de la recyclerie,</li> <li>- . de définir les formes juridiques adaptées,</li> <li>- . d'évaluer la rentabilité et la faisabilité financière du projet.</li> </ul> <p>Quelques chiffres : Le gisement d'objets réemployables issu de la déchetterie de Saint-Ouen-Sur-Iton est de 340 Tonnes, soit 11,2 kg/hab./an.</p> <p>L'informatique et l'électroménager, les objets et le mobilier sont les gisements ciblés dans l'activité de la recyclerie. Le site pourra également jouer un rôle pivot et support dans la gestion des textiles du territoire.</p> <p>Il n'existe pas d'activité de type recyclerie sur le territoire et pas de concurrence à moins de 40 km.</p> <p>Une forte attente des habitants a été mise en lumière lors de l'enquête réalisée.</p> <p>La recyclerie constituera un nouveau service offert à la population du bassin d'emploi, soit près de 30 000 habitants.</p> <p>Elle permettra de créer une filière de recyclage – réemploi sur le territoire.</p> <p>Le projet répond au besoin du territoire lié au programme Territoire d'Industrie en proposant un support permettant la formation des personnes éloignées de l'emploi aux métiers liés à l'industrie et à la vente.</p> <p>Le projet consiste à construire une recyclerie accueillant environ 500 tonnes de produits par an. Cet objectif sera à atteindre progressivement sur 5 ans. La recyclerie sera approvisionnée avec deux type de sources : les produits (dons des particuliers, collecte, ...) et les déchets (en provenance du quai de la déchetterie).</p> <p>Terrain : La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle a donné son accord pour céder un terrain situé sur la ZA du Buat (parcelle n°134 sur la ZA du Buat, rue Robert Cassou, Saint-Ouen-sur-Iton). Le terrain a une superficie de 11 320 m².</p> <p>Le SMIRTOM a étudié les possibilités de location de bâtiments existants ou de réhabilitation de sites existants à L'Aigle mais aucune solution n'a été trouvée. Il</p>

Ce projet aura un impact social important à travers 2 composantes :

- . L'insertion professionnelle de personnes en difficulté.
- . La réponse à une demande sociale d'une population locale qui souhaite faire des économies en réparant des objets ou en achetant des objets en seconde main.

La recyclerie proposera des espaces participatifs de réparation, des ateliers de sensibilisation et recevra les scolaires.

**Annexe 4. 18 – Construction d’un atelier relais sur la Zone Artisanale Les Avanris à La Ferté Fresnel**

<b><u>Fiche n°18</u></b>	Construction d’un atelier relais sur la Zone Artisanale Les Avanris à La Ferté Fresnel
<b>Orientation stratégique</b>	Modernité
<b>Le projet</b>	Un atelier relais sera construit sur la zone d’activité Les Avanris, à La Ferté Fresnel, commune déléguée de La Ferté en Ouche, afin de faciliter l’implantation de nouvelles activités. L’atelier sera entièrement équipé et prêt à accueillir une nouvelle entreprise. D’une surface de 193 m <sup>2</sup> , il sera composé d’une cellule de 170 m <sup>2</sup> , d’un bureau de 10,50 m <sup>2</sup> et d’un vestiaire-sanitaire de 11 m <sup>2</sup> , avec une hauteur sous plafond de 5,50 m. Devant l’atelier, une surface en enrobé d’environ 450 m <sup>2</sup> est prévue pour des places de parking et l’entrée de camions de livraison.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Janvier 2022 : Avant-projet définitif Janvier 2022 : Dépôt du permis de construire Septembre 2022 : Début des travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	299 088 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Dépenses : 299 088 € HT  Recettes : 164 129 € Conseil départemental : 21 000 € DETR : 143 129 €  Autofinancement : 134 959 €
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil départemental de l’Orne
<b>Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale</b>	L’objectif de cet atelier relais est de pouvoir accueillir une nouvelle entreprise dans un bâtiment qui répond aux dernières normes en matière d’isolation thermique. L’accueil d’un nouvel acteur économique permettra de renforcer l’activité sur cette zone artisanale, pôle d’irrigation économique identifié dans le futur PLUI.

## Annexe 4. 19 – Installation de jeux dans les cours d'école

<b>Fiche n°19</b>	<b>Installation de jeux dans les cours d'école</b>																											
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété / Solidarité																											
<b>Le projet</b>	<p>Un diagnostic sur les jeux dans les cours des écoles du territoire a révélé que de nombreux d'entre eux étaient obsolètes voire dangereux. Aussi, la collectivité programme sur les années à venir de renouveler les jeux dégradés et/ou ne respectant plus les normes de sécurité.</p> <p>Le projet consiste donc en la mise en place de structures adaptées à la tranche d'âge des élèves présents dans la cour avec des sols souples et une signalisation réglementaire.</p> <p>Pour l'année 2022 ; il est prévu le remplacement des jeux dans les écoles de :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Commune</th> <th style="width: 33%;">Adresse</th> <th style="width: 33%;">Batiment</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AUBE</td> <td>Rue Abbé Roger Derby</td> <td>Ecole maternelle les Bons Petits Diabes</td> </tr> <tr> <td>LA FERTE FRESNEL</td> <td>90, rue de L'Aigle</td> <td>Ecole primaire Claude Monet</td> </tr> <tr> <td>L'AIGLE</td> <td>Rue des Forges</td> <td>Ecole maternelle la Ribambelle</td> </tr> <tr> <td>MOULINS-LA-MARCHE</td> <td>1, rue Flandres Dunkerque</td> <td>Ecole des Sources primaire</td> </tr> <tr> <td>MOULINS-LA-MARCHE</td> <td>1, rue Flandres Dunkerque</td> <td>Ecole des Sources maternelle</td> </tr> <tr> <td>ST EVROULT ND des BOIS</td> <td>Le bourg</td> <td>Ecole primaire du Lac</td> </tr> <tr> <td>ST MICHEL THUBEUF</td> <td>Le bourg</td> <td>Ecole maternelle Jean de la Fontaine</td> </tr> <tr> <td>ST SYMPHORIEN DES BRUYERES</td> <td>Le bourg</td> <td>Ecole primaire</td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Adresse	Batiment	AUBE	Rue Abbé Roger Derby	Ecole maternelle les Bons Petits Diabes	LA FERTE FRESNEL	90, rue de L'Aigle	Ecole primaire Claude Monet	L'AIGLE	Rue des Forges	Ecole maternelle la Ribambelle	MOULINS-LA-MARCHE	1, rue Flandres Dunkerque	Ecole des Sources primaire	MOULINS-LA-MARCHE	1, rue Flandres Dunkerque	Ecole des Sources maternelle	ST EVROULT ND des BOIS	Le bourg	Ecole primaire du Lac	ST MICHEL THUBEUF	Le bourg	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	ST SYMPHORIEN DES BRUYERES	Le bourg	Ecole primaire
Commune	Adresse	Batiment																										
AUBE	Rue Abbé Roger Derby	Ecole maternelle les Bons Petits Diabes																										
LA FERTE FRESNEL	90, rue de L'Aigle	Ecole primaire Claude Monet																										
L'AIGLE	Rue des Forges	Ecole maternelle la Ribambelle																										
MOULINS-LA-MARCHE	1, rue Flandres Dunkerque	Ecole des Sources primaire																										
MOULINS-LA-MARCHE	1, rue Flandres Dunkerque	Ecole des Sources maternelle																										
ST EVROULT ND des BOIS	Le bourg	Ecole primaire du Lac																										
ST MICHEL THUBEUF	Le bourg	Ecole maternelle Jean de la Fontaine																										
ST SYMPHORIEN DES BRUYERES	Le bourg	Ecole primaire																										
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Travaux prévus juillet/août 2022																											
<b>Coût prévisionnel</b>	117 784 € HT																											
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 141 340,44 € TTC</p> <p>Recettes : 47 113 €</p> <p>DETR : 47 113 €</p> <p>Autofinancement : 70 670 €</p>																											
<b>Partenaires</b>	Etat																											
<b>Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale</b>	Amélioration de la qualité du service public via la mise à disposition de jeux aux normes et adaptés aux enfants dans leur cour d'école.																											

**Annexe 4. 20 – Remplacement chaudière de l'école de Moulins la Marche (pour une chaudière à granulés)**

<b>Fiche n°20</b>	<b>Remplacement chaudière de l'école de Moulins la Marche (pour une chaudière à granulés)</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété
<b>Le projet</b>	<p>Le chauffage de l'école de Moulins la marche est actuellement assuré par un système composé de deux chaudières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une chaudière principale à Plaquettes ECO HK de 140KW. Cette chaudière présente d'importants et réguliers dysfonctionnements. Malgré de nouveaux entretiens réalisés ces derniers mois, le problème persiste et peut provoquer des arrêts intempestifs. Les entretiens peuvent également s'avérer être très compliqués car le local technique de la chaudière à pellets est trop bas de plafond pour assurer les opérations de gros entretiens. De plus, l'approvisionnement en plaquettes est compliqué sur ce secteur.</li> <li>- Une chaudière secondaire au fioul : Cette chaudière fonctionne en second rideau de la première. Cependant, sa puissance est insuffisante pour assurer durablement le chauffage de l'école lorsque la chaudière principale dysfonctionne (ce qui est fréquent)</li> </ul> <p>Un confort thermique satisfaisant de l'école est difficile à maintenir compte-tenu des problèmes techniques rencontrés sur cette installation.</p> <p>Il est donc envisagé de modifier le système en mettant en lieu et place, un système de doubles chaudières à pellets accompagnés de deux silos distincts, afin d'assurer un confort thermique aux élèves et enseignants de l'école de Moulins la Marche.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Travaux été 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	62 568.37 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 62 568.37 €</p> <p>Recettes :</p> <p>DSIL : 25 027.35 €</p> <p>Autofinancement : 37 541.02 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	Le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois à granulés répond aux objectifs de développement durable par la baisse de la consommation d'énergie fossile (donc de gaz à effet de serre), l'utilisation d'une énergie renouvelable

## Annexe 4.21 – Viabilisation de logements sociaux à Villers en Ouche

<b>Fiche n°21</b>	<b>Viabilisation de logements sociaux à Villers en Ouche</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété et solidarité
<b>Le projet</b>	<p>L'ancienne école de Villers en Ouche est en cours de réhabilitation pour la construction de 5 logements en partenariat avec la SAGIM.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une prestation de location avec des loyers modérés pour des familles ; les logements sont en effet situés près de la nouvelle école</li> <li>- Accueillir de nouveaux habitants voire élèves pour l'école de Villers en Ouche</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022
<b>Coût prévisionnel</b>	84 427 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 84 427 € HT</p> <p>Recettes :</p> <p>DETR : 33 770.80 €</p> <p>Communauté de Communes : 25 000 €</p> <p>Autofinancement : 25 656.20 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Communauté de Communes
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Ces nouveaux logements et ceux réhabilités dans l'ancienne école s'inscrivent dans la continuité du projet de lotissement de Villers en Ouche afin de dynamiser cette partie du territoire qui accueille aujourd'hui une boulangerie, un traiteur, un bar-tabac, un restaurateur ambulant et une association active « la quincaillerie-rit », un dépôt vente ouvert le samedi matin par des bénévoles, le but étant de créer avant tout du lien social à travers une épicerie participative (produits locaux bio, vrac, ...).</p>

## Annexe 4.22 – Création d'un parcours de santé à La Ferté Fresnel

<b>Fiche n°22</b>	<b>Création d'un parcours de santé à La Ferté Fresnel</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété et solidarité
<b>Le projet</b>	<p>La commune déléguée de La Ferté Fresnel est la commune « pôle » de La Ferté en Ouche (623 habitants pour 3 215 habitants sur la commune de La Ferté en Ouche créée de la fusion de 10 communes en 2016).</p> <p>Afin d'agrémenter le terrain autour de l'étang de La Baronnie, la commune projette d'implanter un parcours de santé. Ce parcours complètera les installations déjà présentes (terrain de boules,...) 3 espaces seront implantés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Création d'un espace de fitness de plein-air</li> <li>· Espace de parcours de santé</li> <li>· Espace jeux</li> </ul> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Offrir différentes activités sportives et ludiques en plein air, créer du lien social et intergénérationnel</li> <li>· Offrir un lieu récréatif pour les jeunes mais aussi pour les assistantes maternelles, les sportifs et les seniors</li> <li>· Maintenir une dynamique associative sportive avec les associations de la commune.</li> </ul> <p>Ce lieu, implanté en face de la Grange de Villeron, pourra aussi servir d'un lieu de promenade et de loisirs pour les locataires de la salle.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022
<b>Coût prévisionnel</b>	26 683 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 26 683 € HT</p> <p>Recettes :</p> <p>DETR : 5 336.60 €</p> <p>Département : 5 336.60 €</p> <p>FEADER : 10 673.20 €</p> <p>Autofinancement : 5 336.60 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département, Europe
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Diversifier les activités et favoriser le lien social</li> <li>· Favoriser l'accès aux services sportifs et de loisirs</li> <li>· Développer les services en faveur de l'enfance/jeunesse</li> <li>· Maintenir l'activité des bourgs ruraux</li> </ul>

**Annexe 4. 23 – Changement d'une chaudière gaz par une chaudière à bois granulés dans un logement communal**

<b><u>Fiche n°23</u></b>	<b>Changement d'une chaudière gaz par une chaudière à bois granulés dans un logement communal</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété
<b>Le projet</b>	Changement d'une chaudière gaz par une chaudière à bois granulés dans un logement de la commune
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Travaux 1er semestre 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	15 939 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Dépenses : 15 939 € HT Recettes : 12 751€ DETR : 7 969 € DSIL : 4 782 €  Autofinancement : 3 188 €
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale</b>	Abandon du gaz au profit du bois. Charges de chauffage moins importantes pour le locataire

## Annexe 4.24 – Création d'une Maison France Services à Moulins la Marche

<b>Fiche n°24</b>	<b>Création d'une Maison France Services à Moulins la Marche</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété – Solidarité - Modernité
<b>Présentation et description du projet</b>	<p>Création d'une structure permettant l'accès aux personnes vivant en milieu rural à différents organismes</p> <p>La commune de Moulins-la-Marche est dotée, depuis novembre 2016 d'une Maison des Services au Public dans les locaux de La Poste.</p> <p>Le partenariat entre La Poste et L'Etat s'arrête au 31 décembre 2021. Cette MSaP va donc fermer ses portes à cette même date.</p> <p>M. le Maire de Moulins-la-Marche a rencontré M. le Sous-préfet le 3 juin dernier. L'objet de ce rendez-vous était de présenter le dispositif Maison France Services.</p> <p>L'Etat propose donc que les communes compensent la disparition des services publics dans les territoires ruraux. Il est proposé alors la création d'une nouvelle entité ayant les mêmes fonctionnalités. Ces structures permettent d'apporter une assistance aux administrés, de les renseigner, de permettre des contacts avec différentes caisses, CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi et la Poste, ainsi que les services de l'Etat (Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances Publiques et Ministère de la Justice).</p> <p>M. le Sous-préfet suggère de créer cette structure car la MSaP va disparaître, et appuie son propos sur le fait qu'il y a un potentiel de population susceptible de bénéficier de ce service.</p> <p>Par contre, l'Etat, pour obtenir le label de Maison France Service, impose le recrutement de deux agents à hauteur de 24h/semaine minimum chacun et une ouverture au public 5 jours par semaine. La compétence n'étant pas intégrée dans celles de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, ce projet doit être porté par la commune et par conséquent la charge financière qui incombe aussi. La mise en place d'une MFS peut être partiellement financée par des subventions, à hauteur de 15.000 euros maximum, pour l'équipement et l'aménagement des locaux.</p> <p>Les locaux où se trouvait le Crédit Mutuel seraient parfaitement adaptés à ce dispositif. Ils ne nécessitent pas de travaux conséquents : les bureaux existent, la salle d'attente aussi.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Ouverture fin mars début avril 2022
<b>Coût prévisionnel (en € HT)</b>	<p>Investissement : mobilier, matériel informatique, signalétique : 7 500 € HT</p> <p>Fonctionnement : coût du personnel, abonnement eau, Edf, téléphonie : 37 000 € HT/an</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 7 500 €</p> <p>Recettes : 3 750 €</p> <p>DETR : 3 750 €</p> <p>Autofinancement : 3 750 €</p>

**Annexe 4.25 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux de St Symphorien des Bruyères**

<b><u>Fiche n°25</u></b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux de St Symphorien des Bruyères</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété
<b>Le projet</b>	Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Courant 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	23 678 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Dépenses : 23 678 € HT Recettes : DETR : 11 839 €  Autofinancement : 11 839€
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale</b>	Production d'énergie renouvelable

## Annexe 4.26 – Création d'un cheminement piéton à Vitrai sous L'Aigle

<b>Fiche n°26</b>	<b>Création d'un cheminement piéton à Vitrai sous L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Cohésion sociale</b>
<b>Le projet</b>	<p>Afin d'améliorer la sécurité dans le bourg et de favoriser le déplacement piétonnier, le Conseil municipal souhaite engager un projet d'aménagement piétonnier avec plantations séparatives, aménagement des trois placettes et signalisation au sol d'environ 250 m linéaires du panneau d'entrée de bourg jusqu'à la salle des fêtes.</p> <p>Ce cheminement bordera les deux lotissements communaux et permettra ainsi aux habitants de circuler en toute sécurité vers le bourg.</p> <p>Description des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Busage du fossé sur la longueur (terrassement tranchée, fourniture et pose de buse (tuyau annelé diamètre 300, sablage ou gravillonnage du tube ; remblaiement (mélange terre/gravier de préférence car plus adapté au piétinement l'hiver</li> <li>- Nivelage /semis gazon rustique ou fétuque (pour moins d'entretien)</li> <li>- Pose de regards de visite</li> <li>- Plantation d'une haie charmille délimitant le chemin piétonnier avec paillage bio</li> <li>- Marquage au sol sur passage route et sur les trois placettes</li> <li>- Remise en forme des trois placettes (90 m2 de surface totale environ) indiquées sur le plan (bordures, goudronnage...)</li> <li>- Parallèlement, matérialisation de pointes de triangles longues de couleur sur chaussée à l'entrée du bourg (voir plan)</li> <li>- Mise en place réhaussement de chaussée pour plateforme de ralentissement</li> </ul> <p>Ce cheminement permettra de resserrer visuellement la voie principale pour ralentir les véhicules et assurer aux piétons un déplacement en toute sécurité.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Courant 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	50 000 € HT soit 60 000 € TTC
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 50 000 € HT</p> <p>Recettes :</p> <p>DETR : 25 000 €</p> <p>Autofinancement : 25 000 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Ce projet permettra aux usagers un déplacement en toute sécurité pour rejoindre le bourg.</p> <p>Il n'y aura pas d'imperméabilisation du sol qui sera enherbé. Par ailleurs une haie sera plantée pour séparer ce cheminement de la voie.</p>

Annexe 4.27 – Contrat d’Objectifs Territorial –  
Réalisation des audits référentiels CAE et ECI et du plan d’actions

<u>Fiche</u> <u>n°27</u>	<b>Contrat d’Objectifs Territorial – Réalisation des audits référentiels CAE et ECI et du plan d’actions</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Sobriété
<b>Le projet</b>	<p>La Communauté de Communes des Pays de L’Aigle s’est engagée auprès de l’ADEME fin 2021 dans un Contrat d’Objectifs Territorial lui permettant d’être accompagnée dans sa démarche de transition écologique et de mesurer sa progression. Cette démarche utilise deux référentiels : Climat Air Energie et Economie circulaire</p> <p>Ce contrat, d’une durée de 4 ans, est divisée en deux phases dont la première va se dérouler tout au long de cette année 2022 pour s’achever début 2023 (délai contractuel de 18 mois pour achever la phase 1).</p> <p>Cette première phase permet à la CdC d’organiser sa gouvernance, de faire un état des lieux de la performance de sa politique Energie-Climat et Economie Circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d’action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.</p> <p>Pour cette première phase donc la collectivité va être accompagnée de bureaux d’études spécialisés sur ces deux volets afin d’établir les diagnostics et d’élaborer une stratégie et un plan d’actions. En parallèle, la collectivité souhaite développer quelques actions en faveur de la transition écologique telle qu’une formation d’éco-conduite par exemple.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022-2023
<b>Coût prévisionnel</b>	120 520 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Dépenses : 120 520 € HT</p> <p>Recettes : ADEME : 75 000 €</p> <p>Autofinancement : 45 520 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat (ADEME)
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	L’objectif de ce contrat et de cette première année et de réaliser un diagnostic sur les volets Climat Air Energie et Economie circulaire. Cet état des lieux permettra ensuite de construire un plan d’actions cohérent et réaliste. L’ensemble des actions qui seront menées seront en faveur de la transition écologique et tenteront de créer une dynamique collective.

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET  
DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2022**

**ENTRE**

Le Préfet du département de l'Orne,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle, représentée par son président  
Jean SELLIER,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

**Préambule :**

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- VU le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle signé le 1er juillet 2021 et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,
- VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

**ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

**ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022**

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

**ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles, ainsi que de la disponibilité des crédits et des besoins exprimés pour l'ensemble des CRTE du département. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

**ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées**

Au titre de l'année budgétaire 2022 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

### **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à L'Aigle, le 10 mars 2022

Le Préfet de l'Orne,

Sébastien JALLET

Le Président de la Communauté de  
Communes des Pays de L'Aigle



Jean SELLIER



Annexe 1 de la Convention financière 2022 : liste des actions à engager en 2022 et état des crédits appelés

Orientations stratégiques du CRTE			Nom du porteur de projet	Intitulé de l'opération	N° fiche action CRTE	Contrat Etat/collectivité (Territoire d'Industrie, contrat de ville, PVD,...)	Coût total de l'opération (en € HT)	Participation du porteur de projet (en € HT)	TOTAL Subventions	Région		Département		Fonds européens		Etat		Détails sur les Crédits Etat sollicités (en €)								Autres		Observations							
SOBRIETE Cadre de vie et qualité environnementale du territoire	SOLIDARITE Cohésion sociale et accès aux services publics	MODERNITE Emploi et développement économique								Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	Participation (€)	statut	FNADT	statut	DETR	statut		DSIL classique	statut	ADEME	statut	Appel à projet	statut	Fonds de concours CDC
x			CDC	Voie verte- Phase 1	7		1 714 085 €	344 835 €	1 369 251 €	150 000 €	Eng.	63 235 €	Eng.			1 156 016 €						634 094 €	sol.	29 610 €	Not.	492 322 €	Non sol.							2021 : Etudes Début des travaux. Opération en 2 phases avec coût total de 2 472 110 € HT DSIL 2022/2023 : 881 516 € Région : 216 935 € Département : 91 200 € ADEME : 29 610 € Appel à projets Vélo : 710 042 € NB : Engagements de la Région et du Département ou titre de contrat de territoire	
x			CDC/Commune de Moulins la Marche	Aménagement de la rue Jean Gabin de Moulins la Marche	13		439 820 €	272 037 €	167 783 €							167 783 €					167 783 €	sol.											DETR 2022 2022 : Travaux		
			CDC	Construction d'un atelier relais à La Ferté Fresnel	18		299 088 €	134 959 €	164 129 €							143 129 €					143 129 €	sol.											DETR 2022 2022/2023 : Travaux		
	x		CDC	Jeux extérieurs cours d'écoles	19		117 784 €	70 570 €	47 113 €							47 113 €					47 113 €	sol.											En attente retour ADEME pour subvention complémentaire		
x			CDC	Remplacement chaudière de l'école de Moulins la Marche (pour une chaudière à granulés)	20		54 782 €	27 391 €	27 391 €							27 391 €							27 391 €	sol.									DSIL 2022 Travaux été 2022		
x			CDC	Contrat d'Objectifs Territorial - Réalisation des audits référentiels CAE et ECI et du plan d'actions	27		120 520 €	45 520 €	75 000 €							75 000 €									75 000 €										
x	x	x	SMIRTOM	Implantation d'une recyclerie dans la Région de L'Aigle	17		2 996 442 €	1 508 442 €	1 488 000 €	150 000 €	Non sol.					1 338 000 €					600 000 €	sol.			738 000 €	Not.									
x			St Hilaire sur Rille	Changement d'une chaudière gaz par une chaudière à bois granulés dans un logement communal	23		15 939 €	3 188 €	12 751 €							12 751 €					7 969 €	sol.	4 782 €	sol.											
x	x		La Ferté en Ouche	Viabilisation de logements sociaux à Villers en Ouche	21		84 427 €	25 656 €	58 771 €							33 771 €					33 771 €	sol.							25 000 €				Les 25 000 € correspondent à la participation de la CDC		
x	x		La Ferté en Ouche	Création d'un parcours de santé à La Ferté Fresnel	22		26 683 €	5 337 €	21 346 €							5 337 €							5 337 €	sol.											
x	x	x	Moulins la Marche	Création d'une Maison France Services	24	Etablissement France Services	7 500 €	3 750 €	3 750 €							3 750 €						3 750 €	sol.												
x	x	x	L'Aigle / Moulins la Marche	Fonctionnement des Etablissements France Services	24	Etablissement France Services			30 000 €							30 000 €	30 000 €																	Les 30 000 € de FNADT correspondent à 15 000 € pour l'EFS de Moulins la Marche et 15 000 € pour l'EFS de L'Aigle	
x			Saint Symphorien des Bruyères	Installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux	25		23 678 €	11 839 €	11 839 €							11 839 €					11 839 €	sol.													
x	x		Vitral sous L'Aigle	Création d'un chemin piéton	26		50 000 €	25 000 €	25 000 €							25 000 €					25 000 €	sol.												DETR 2022	
<b>TOTAL</b>							<b>5 950 748 €</b>	<b>2 478 634 €</b>	<b>3 502 124 €</b>	<b>300 000 €</b>		<b>89 572 €</b>		<b>10 673 €</b>		<b>3 076 880 €</b>	<b>30 000 €</b>				<b>1 040 354 €</b>		<b>671 593 €</b>		<b>842 610 €</b>		<b>492 322 €</b>		<b>25 000 €</b>				<b>30 000 €</b>		

Légende :  
 Not. Subvention notifiée  
 Eng. Engagement contractuel  
 Non sol. Subvention non sollicitée